Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900518-20251208-2025_12_08_100-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

Rapporteur : Damien JEGOU

DÉLIBÉRATION n°2025-100 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2026

L'An deux mil vingt-cinq, le huit décembre, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19h00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le deux décembre, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 23 Absents : 6 Votants : 28

Etaient présents : M. Hervé HERRY, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Damien ABOLIVIER, Mme Yolaine PODEUR, M. Pierre-André LE JEUNE, Mme Marie-Claude GEFFROY, M. Eric GUEGUEN, Mme Anne PERENNES, M. Michel HOSTIOU, M. Patrick POUPON, M. René BIZIEN, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Nathalie DERVOET, Mme Hatice DEMIR, Mme Béatrice MONCUS, M. Damien JEGOU, M. Eric DORIOL, M. Alain LE GRAND, M. Fabrice HOURMANT, Mme Cécile NASONE, M. Emmanuel LE PENNEC, M. Benjamin DE RAUCOURT

Etaient absents :
Mme Gwenn PERENNES, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Béatrice MONCUS
Mme Sandrine LE ROUZIC, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR
Mme Virginie LE CORRE, excusée, qui a donné pouvoir à M. Damien ABOLIVIER
M. Patrice MONOT, excusé, qui a donné pouvoir à M. Eric GUEGUEN
Mme Céline GUYOMARD, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GEFFROY
Mme Isabelle BARBEY, excusée

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DERVOET

♦♦♦

Dans l'attente des informations relatives aux modalités d'emploi des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'exercice 2026 (vote du budget de l'Etat 2026 en cours), il est proposé de voter une délibération de principe pour solliciter une subvention.

Le taux d'intervention de la D.E.T.R. est fixé dans une fourchette de 20 à 50 % du coût H.T. de l'opération et il tient compte des aides publiques inscrites au plan de financement de l'opération.

Le montant de subvention est plafonné à 400 000 € par opération (ou tranche d'opération).

Dès lors, il est proposé de présenter un seul projet pour l'année 2026 :

Construction d'un nouvel accueil de loisirs sans hébergement à Croas Spern Tranche 1

L'actuel ALSH présente de nombreuses déperditions thermiques, recense de l'amiante et dispose de volumes ne répondant plus aux besoins des enfants et à la capacité d'accueil (espaces de circulation nombreux au détriment des volumes des salles d'activités). C'est pourquoi, la municipalité s'est engagée dans la construction d'un nouveau bâtiment. Les travaux ont démarré le 25 août 2025. À ce titre, la Ville a obtenu l'autorisation de Monsieur le Préfet du Finistère de démarrer les travaux avant le dépôt de la demande D.E.T.R. au titre de la campagne 2026.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900518-20251208-2025_12_08_100-DE

Le montant des travaux pour la première tranche (terrassements et structure) s'élève à 1 812 664,46 € HT.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. 2026 pour la première tranche dans le cadre d'une opération relevant de la priorité 1 « construction, rénovation, des bâtiments scolaires du premier degré et des infrastructures périscolaires » pour le montant de 400 000 € (représentant 22 % du montant de la tranche 1).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** ces propositions.

Le Maire,
Hervé HERRY

